

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
3 – 2023 / N°1**

SEANCE du 5 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 10
VOTES : Contre : 0 Pour : 10 Abstention : 0
Date de la convocation : 30.05.2023

L'an deux mil vingt-trois et le cinq- juin à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, BROCHIER Nicolas, MINDER Pascale, VIALATTE Jacky, MANENT Corinne, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel

Absents excusés : **ROUZET Christelle**
 REBOUL Grégory
 VIAL Anne-Claire
 LASSAGNE Cécile

Objet : Convention pour occupation salle des fêtes par l'association EL DUENDE

L'association EL DUENDE dont le siège social est sur la commune est composée exclusivement de personnes non résidentes sur St Gervais. Celle-ci utilise la salle des fêtes tous les lundis de 17h30 à 21h15 hors vacances scolaires et en moyenne 2 samedis dans l'année.

Lors du Conseil municipal du 21.02.2023, il a été décidé au vu de la hausse du prix de l'électricité et ainsi du chauffage qu'à partir de septembre 2023, la salle ne serait plus mise à disposition gratuitement aux associations qui n'ont aucun membre sur la commune.

Après échange avec l'association, celle-ci est d'accord pour signer une convention avec la mairie lui permettant de continuer à occuper la salle des fêtes moyennant un tarif annuel que nous devons décider.

Le bureau propose une location de 500 € à l'année. Si l'association El Duende accepte, une convention sera prise pour effet à partir du 1^{er} septembre 2023 pour une durée d'un an reconductible.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte** de prendre une convention avec l'association EL DUENDE pour l'occupation de la salle des fêtes à partir du 1^{er} septembre 2023 pour une durée d'un an reconductible moyennant une location de 500 € pour l'année.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 06.06.2023

Le Maire
Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 07.06.2023
Et de la réception en Préfecture le 07.06.2023

Le Maire